



maj. n°3 - janvier 2008

VOS QUESTIONS SUR LE NOUVEAU SYSTEME DE REMUNERATION ... et pour couper court aux rumeurs.

1 – *Avec ce système il va falloir travailler plus pour être augmenté :*

FAUX. C'est hors de question, nous sommes déjà épuisés par les rythmes de travail actuels. A planning égal, la méthode de rémunération de l'Intersyndicale nous fera gagner plus d'argent. De plus, et parallèlement à la rémunération, l'Intersyndicale négocie une amélioration de nos conditions de travail : 2 jours OFF derrière tous les vols LC, augmentation du temps d'escale pour les rotations les plus dures, augmentation de certains repos post-courrier, etc....

2 – *Certains prétendent que nous allons faire plus d'heures :*

FAUX. C'est la façon de compter les heures qui change. Il ne faut pas confondre les heures de vol, d'une part, et les Primes de Vol, d'autre part. La prime de vol est la valeur liée à chaque activité vol ou sol. Par exemple un stage d'une journée vaudra 4,3 Primes de Vol (grâce à un coefficient) et une heure de nuit vaudra 1,5 Primes de Vol. Le temps passé à bord est comptabilisé en plus des heures de vol : 30mn de vol par étape sur LC et 10 mn sur MC/CC. Dans la réalité, les plannings tournent déjà à 100 Primes de Vol et plus. Avec ce système il y a donc une meilleure prise en compte du temps réel passé dans l'entreprise.

3 – *En congé, je vais être perdant :*

FAUX. La rémunération pendant la période de congé sera calculée sur la moyenne des salaires des 12 mois précédents en incluant les primes et les heures supplémentaires, comme aujourd'hui et conformément au code du travail

4 – *En maladie, je vais être perdant :*

FAUX. Le salaire sera équivalent à celui d'aujourd'hui. Car le mini garanti (Fixe + 80 Primes de Vol) ne peut être inférieur au TMB actuel.

5 – *Le forfait nous protège en cas de crise géopolitique ou économique :*

FAUX. . Lors de la crise du 11 septembre 2001 et lors de la crise sanitaire du SRAS en 2003, bien que nous étions au forfait, l'entreprise avait très sérieusement envisagé le chômage partiel.

6 – *80 primes de vol, c'est la partie variable du salaire :*

ARCHI-FAUX. Ce n'est pas une partie variable mais le minimum. Nous gagnerons quoi qu'il arrive notre TMB actuel, qui sera composé d'un Fixe + 80 Primes de Vol (garanties quelque soit notre activité). Mais dans la réalité, les plannings tournent déjà à 100 Primes de Vol et plus : Nous gagnerons donc bien plus à activité égale

7 – *Je suis sur MC, je fais donc peu d'heures de nuit, avec ce système je vais être perdant :*

FAUX. Le système de rémunération de l'Intersyndicale ne tient pas uniquement compte des heures de nuit mais du TSV, du temps d'absence et du Temps de Vol. Pour compenser le faible nombre d'heures de nuit sur MC/CC ainsi que les bétons, le système de rémunération comprend un effet Temps de Vol (10 mn en plus par étape) qui créditera les heures de vol.

En revanche, le forfait "*amélioré*", souhaité par les autres syndicats, porte essentiellement sur les heures de nuit et creusera l'inégalité entre PNC MC/CC et PNC LC. En effet, aujourd'hui le MC/CC représente en moyenne 25% de nuit et le LC 65%.

8 – Pourquoi avoir accepté des contreparties et donc fait des cadeaux à l'entreprise ? (activité le lendemain sur MC si atterrissage après 23h30 à titre exceptionnel, densité de 6,5 à 6,9 sur LC, délai d'attente augmenté de 1 heure contre RADD etc....) :

FAUX. Ces contreparties ont été soumises à tous les syndicats par la Direction, dès la première réunion de négociations, et ce, quel que soit le scénario de rémunération.

L'Intersyndicale n'a accepté aucune de ces contreparties (Voir question N°1) et l'ensemble des syndicats devrait se positionner sur ce sujet tout aussi clairement auprès des PNC ...

9 – Il y aura des injustices entre CDL LC, certains font plus d'heures de nuit. :

FAUX. Le pourcentage d'heures de nuit est équivalent sur tous les CDL LC.

10 – On va perdre de l'argent en Temps Alterné :

FAUX. Actuellement un PNC en temps alterné perçoit à la fin de son mois OFF uniquement les éléments ponctuels du mois précédent (IKV, indemnités repas, RADD, heures supplémentaires éventuelles, majorations LC) puis le mois ON suivant son seul TMB.

Demain avec le système de l'intersyndicale, la rémunération des PNC en temps alterné sera d'avantage lissée : à l'issue du mois OFF nous percevrons au minimum 80 Primes de Vol ou plus en fonction de l'activité du mois précédent (et en considérant les plannings actuels nous toucherons bien plus que 80 PV).

Exemple :

Décembre ■=>ON : fixe + primes de vol de novembre + éléments ponctuels.

Janvier ■=>OFF : primes de vol du mois de décembre + éléments ponctuels.

Février ■=>ON : fixe.

Mars ■=>ON : fixe + primes de vol de Février + éléments ponctuels.

11 – Vous êtes en train de brader nos conditions de travail pour la rémunération.

FAUX. Les négociations MC/CC et LC sont toujours en cours et il est hors de question de signer un Accord Collectif qui abaisserait encore nos conditions de travail (Voir question N°1).

12 – *Ceux qui feront le choix de laisser un jour de repos par mois pour travailler plus passeront devant les autres au moment des promotions.*

FAUX. Les négociations sur les règles d'utilisation PNC sont toujours en cours et l'Intersyndicale n'a pas validé le volontariat pour la réduction des jours OFF (contrairement à d'autres syndicats). Si, en définitive, cette option devenait possible, l'Intersyndicale sera particulièrement vigilante pour qu'elle soit bordée de garanties suffisantes...

13 – *L'adoption du scénario de rémunération PNT est conditionnée par l'acceptation d'une partie des règles d'utilisation PNT.*

FAUX. Aujourd'hui, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires (75 heures) et le nombre d'heures de vol réalisées annuellement est le même pour les PNC et les PNT sans pour autant que les règles d'utilisation PNC collent aux règles et limitations du PNT. Elles resteront différentes.

14 – *Avec le projet de l'Intersyndicale, nous cotiserons moitié moins à la CRPN :*

FAUX. Les sommes versées sur notre bulletin de paie au titre du Fixe, des Primes de vol et des primes de fonction seront soumises dans leur totalité à cotisations de la CRPN. C'est la Loi. Nous cotiserons sur des salaires plus élevés avec toutes les conséquences bénéfiques individuelles et collectives.

15 – *La PUA et le 13eme mois vont disparaître.*

FAUX. Et puis quoi encore ??? Ils resteront versés pour la première en juin, pour le second en décembre

16 – *Pourquoi avoir retenu un scénario de rémunération comparable à celui des PNT ?*

Pour deux raisons principales :

- Parce que ce système leur a permis largement de rattraper les sacrifices qu'ils ont fournis il y a 14 ans (30% de productivité en heures gratuites)
 - parce que cela permet de rétablir le lien cohérent PNT/PNC.
-

17 – *L'Intersyndicale est contre un référendum concernant le choix du futur mode de rémunération.*

FAUX. L'Intersyndicale n'est pas opposée à un référendum. A la seule condition que l'Entreprise communique au préalable à l'ensemble des PNC les textes intégraux finalisés et chiffrés (avec explications détaillées) de chaque mode de rémunération possible. Tous ces éléments devront être fournis pour que les PNC puissent se prononcer par référendum en toute connaissance de cause.

18 – *L'intersyndicale est opposée aux questions posées via le questionnaire Altedia concernant la rémunération ?*

VRAI. En effet, la Direction, après avoir consulté les syndicats, a modifié seule et de façon tendancieuse certaines des questions par la suite. Dans de telles conditions, répondre à un sondage fabriqué pernicieusement n'est que manipulation. Altédia, client d'Air France, saura en tirer les résultats que la compagnie utilisera comme elle voudra.